

# **Procès-verbal**

**Assemblée Générale d'installation**

**Lundi 29 novembre 2021**

# Sommaire

|  |   |
|--|---|
| Ouverture de la séance par Monsieur le Secrétaire Général Ludovic GUILLAUME  | 4 |
| 1 - Installation des membres de la CCI Ille-et-Vilaine                       |   |
| 2. Constitution d'un bureau d'âge  |   |
| 3. Election des présidents de délégations                                    |   |
| 4. Election du président de la CCI Ille-et-Vilaine                           |   |
| 5. Discours du nouveau président   |   |
| 6. Election des membres du bureau  |   |
| 7. Pouvoirs du président   |   |
| 8. Désignation des membres des commissions réglementées et de leur président |   |
| 9. Désignation du suppléant du président à CCI France                        |   |
| 10. Délégations de signature   |   |
| 11. Désignation des membres associés   |   |
| 12. Désignation des conseillers techniques                                   |   |
| 13. Conclusion du président  |   |
| Conclusion du Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine          |   |

**Etaient présents :**

BARRE Olivier, BEGUIN Frédéric, BERTRAN Nathalie, BILLAUD Franck, BOIRON Régis, BONDIL Sylvie, BRIAND Marie-Christine, CABANIS Benoit, CALLAREC Christelle, CHAMPS Xavier, CHARLES Maxime, COLLET Marie-Laure, CROCQ Jean-Philippe, CROZET Guy, DARSA Jean-David, DELAHAIE Brigitte, DESCHAMPS Stéphane, DUGAS Bruno, DE PENA François, ESNEE Jean-François, EVEILLARD François, GALLE Jean-Michel, GIBOIRE Laurent, GUILLEMOT Olivier, HABART Corinne, HUMBERT Elisabeth, JOLLY Laurent, KERMARREC Hervé, KHAN Karim, LACHALARDE MONTAY Béatrice, LAGADEC Marie-Claire, LANGEVIN Fabienne, LARIVIERE GILET Isabelle, LEHOUX Jérôme, LERESTIF Nelly, LUCAS Rachel, MARTIN LALANDE Eric, MAURICE Louis, MERKLER Jean-Christophe, MICHEL Benoit, MORENNE Régis, NIEL Jean-Marie, PEDRON Stéphanie, RAFFRAY Pascal, RAFFRAY Véronique, RAMOS Sébastien, RAULIC Olivier, ROUDIER Jean-Philippe, SAVATTE Didier, THAUNIER Emmanuel, TREMIER Stéphane, VANEL Hugues, **membre élu**.

ALAIN Jean-François, CARABIN Véronique, CHOUAN Pierrick, DE KERHOR Damien, DELEAU Stéphane, DUBE Emmanuel, DUDA Dominique, FARARD Nicolas, FOUCHET Anthony, GUILLERY Yann, GUYON Christophe, HARNOIS Régis, HOULLIER Clément, LAINE Yves, LANGLOIS Rémy, PELLERIN Claire, RAULT Annie, RENARD Vincent, RENET Florent, SALIOU Gilles, TOULEMONDE Philippe, **membres associés**.

COIRRE Philippe, FROMENTOUX Peggy, GALESNE Erwan, GERMAIN Patrick, GUERIN Claude, HAUREZ Xavier, HOUZE Emmanuel, KERSUZAN Vincent, LABBE Hervé, LECLUSE Benoît, MINARD Noël, PIQUE Patrick, ROBERT David, **conseillers techniques**.

CROCQ Jean-Claude, DELACUWE Johan, DENIS Hervé, GADAUD Bernard, MENER Eric, **invités**.

**Etaient excusés :**

- Betty BOLAND a donné pouvoir à Benoît CABANIS
- Gwenaëlle CARFANTAN a donné pouvoir à Jean-Philippe CROCQ
- Delphine HARDY a donné pouvoir à Elisabeth HUMBERT
- Marie-Laurence PERAMO a donné pouvoir à Fabienne LANGEVIN
- Alexandre BRANDT a donné pouvoir à Maxime CHARLES
- Philippe ALLIO a donné pouvoir à Béatrice LACHALARDE MONTAY

**Participait :**

M. GUILLAUME Ludovic, Secrétaire général de la Préfecture

# Ouverture de la séance par MONSIEUR LUDOVIC GUILLAUME

**LUDOVIC GUILLAUME**

Bonjour Mesdames et Messieurs,  
En ma qualité de représentant de Monsieur le Préfet, j'ai la lourde tâche d'ouvrir la séance de cette assemblée générale d'installation.

## 1 - Installation des membres de la CCI Ile-et-Vilaine

Je vais maintenant procéder à l'installation de la nouvelle Chambre et énoncer les noms des nouveaux élus.

Ont été élus 60 membres répartis de la manière suivante :

### **Catégorie Commerce : 16 membres**

- De 0 à 9 salariés : 9
- De 10 salariés et plus : 7

### **Catégorie Industrie : 18 membres**

- De 0 à 19 salariés : 9
- De 20 salariés et plus : 9

### **Catégorie Services : 26 membres**

- De 0 à 9 salariés : 13
- De 10 salariés et plus : 13

Ont donc été élus :

### **Catégorie Commerce**

*De 0 à 9 salariés*

Mme BONDIL Sylvie  
M. DE PENA François  
M. EVEILLARD PINSON François  
M. JOLLY Laurent  
Mme LANGEVIN Fabienne  
Mme LERESTIF Nelly  
Mme PERAMO Marie-Laurence  
Mme PEDRON CHAUVEL Stéphanie  
M. RAFFRAY Pascal

*De 10 salariés et plus*

M. BARRE Olivier  
Mme BAUR Isabelle  
M. BILLAUD Franck  
Mme BRIAND Marie-Christine  
M. KHAN Karim  
M. NIEL Jean-Marie  
Mme RAFFRAY Véronique

## **Catégorie Industrie**

### *De 0 à 19 salariés*

M. BOIRON Régis  
 Mme BOLAND Betty  
 M. BRANDT Alexandre  
 M. CABANIS Benoît  
 Mme CALLAREC Christelle  
 M. CROZET Guy  
 M. MAURICE Louis  
 M. MICHEL Benoît  
 M. VANEL Hugues

### *De 20 salariés et plus*

Mme BERTRAN Nathalie  
 M. CHAMPS Xavier  
 M. CROCQ Jean-Philippe  
 M. GALLE Jean-Michel  
 Mme LUCAS Rachel  
 M. MARTIN-LALANDE Eric  
 M. RAMOS Sébastien  
 M. ROUDIER Jean-Philippe  
 M. SAVATTE Didier

## **Catégorie Services**

### *De 0 à 9 salariés*

M. ALLIO Philippe  
 M. BEGUIN Frédéric  
 Mme COLLET Marie-Laure  
 M. DARSA Jean-David  
 M. DESCHAMPS Stéphane  
 M. ESNEE Jean-François  
 M. GUILLEMOT Olivier  
 Mme HABART Corinne  
 Mme HARDY Delphine  
 Mme LAGADEC Marie-Claire  
 Mme LARIVIERE GILLET Isabelle  
 M. LEHOUX Jérôme  
 M. THAUNIER Emmanuel

### *De 10 salariés et plus*

Mme CARFANTAN Gwenaëlle  
 M. CHARLES Maxime  
 M. COEURDRAY Bruno  
 Mme DELAHAIE Brigitte  
 M. DUGAS Bruno  
 M. GIBOIRE Laurent  
 Mme HUMBERT Elisabeth  
 M. KERMARREC Hervé  
 Mme LACHALARDE-MONTAY Béatrice  
 M. MERKLER Jean-Christophe  
 M. MORENNE Régis  
 M. RAULIC Olivier  
 M. TREMIER Stéphane

Je déclare donc installée cette assemblée de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine et j'adresse toutes mes félicitations aux nouveaux élus.

## 2 – Constitution d'un bureau d'âge

Afin de constituer un «Bureau d'âge », j'appelle, parmi les nouveaux élus, le doyen d'âge qui assure la présidence jusqu'à l'élection du Président et les deux plus jeunes membres qui ont le rôle de scrutateurs :

- M. LOUIS MAURICE, doyen d'âge
- M. ERIC MARTIN-LALANDE et M. JÉRÔME LEHOUX, les deux benjamins.

Ils s'installent en tribune avec LUDOVIC GUILLAUME.

Je passe le relais à M. LOUIS MAURICE, doyen d'âge.

**LOUIS MAURICE**

## 3 – Election des Présidents de délégations

Je propose une suspension de séance et vous annonce les modalités d'élection des présidents de délégations :

Article R.711-21 du code de commerce : « *La délégation élit son président qui est de droit membre du bureau de la CCI territoriale* ».

Les élus ne souhaitant pas un vote à bulletin secret, je vous annonce les candidatures à la présidence de chaque délégation et précise qu'elles sont recevables.

- **Délégation de Saint-Malo** : BEATRICE LACHALARDE MONTAY (candidature recevable)
- **Délégation des Marches de Bretagne**: JEAN-MICHEL GALLE (candidature recevable)
- **Délégation de Redon** : RACHEL LUCAS (candidature recevable)

Nous avons reçu les pouvoirs suivants (par délégation)

### **Délégation de Saint-Malo :**

- PHILIPPE ALLIO a donné pouvoir à BEATRICE LACHALARDE MONTAY

### **Délégation des Marches de Bretagne:**

- DELPHINE HARDY a donné pouvoir à ELISABETH HUMBERT

S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose de voter à mains levées.

Les benjamins décomptent les votes et le doyen d'âge annonce les résultats.

### **Délégation de Saint-Malo :**

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 9 (dont 1 pouvoir)

**BEATRICE LACHALARDE MONTAY est élue à l'unanimité à la présidence de la Délégation de Saint-Malo.**

### **Délégation des Marches de Bretagne :**

Votes contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votes pour : 10 (dont 1 pouvoir)

**JEAN-MICHEL GALLE est élu à l'unanimité à la présidence de la Délégation des Marches de Bretagne.**

### **Délégation de Redon :**

Votes contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votes pour : 6

**RACHEL LUCAS est élue à l'unanimité à la présidence de la Délégation de Redon.**

## **4 – Election du Président de la CCI Ile-et-Vilaine**

La candidature de JEAN-PHILIPPE CROCQ, qui est recevable, a été remise à MONSIEUR LUDOVIC GUILLAUME avec l'attestation sur l'honneur.

Nous avons reçu les pouvoirs suivants :

- BETTY BOLAND a donné pouvoir à BENOIT CABANIS
- GWENAËLLE CARFANTAN a donné pouvoir à JEAN-PHILIPPE CROCQ
- DELPHINE HARDY a donné pouvoir à ELISABETH HUMBERT
- MARIE-LAURENCE PERAMO a donné pouvoir à FABIENNE LANGEVIN
- ALEXANDRE BRANDT a donné pouvoir à MAXIME CHARLES
- PHILIPPE ALLIO a donné pouvoir à BEATRICE LACHALARDE MONTAY

Je vous propose de voter à mains levées.

Les benjamins décomptent les mains levées.

Exprimés : 58  
 Votes pour : 58 (dont 6 pouvoirs)  
 Votes contre : 0  
 Abstention : 0

**JEAN-PHILIPPE CROCQ est élu à la présidence de la CCI Ile-et-Vilaine.**

A l'issue du scrutin, le président élu préside l'Assemblée Générale.

**JEAN-PHILIPPE CROCQ**

## **5 – Discours du nouveau Président**

Mesdames et Messieurs les Présidents,  
 Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Elus de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Rennes

Mesdames, Messieurs,  
Chers Amis,

Je suis ravi de me retrouver devant vous ce soir.

A cet instant, mes pensées et mes remerciements vont avant tout à ma femme, mes filles et à mes associés. Ce sont assurément les plus impactés par l'engagement que je prends aujourd'hui devant vous ; et je les remercie pour leur soutien.

Ensuite aux chefs d'entreprises qui ont voté pour notre liste CCI35# terre d'entreprises. Nous les aurions souhaités plus nombreux bien sûr, ils représentent tout de même plus de 2 000 dirigeants.

Enfin je vous remercie. Vous qui avez accepté de m'accompagner dans cette aventure consulaire. La constitution de la liste a été pour moi une révélation sur les forces vives qui composent notre territoire.

Je suis très fier de cette liste, et c'est pour moi un honneur que vous ayez accepté de m'y rejoindre. Je peux vous assurer de ma complète implication à défendre les intérêts de nos ressortissants et à porter haut les couleurs de notre Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine. Merci encore de la confiance que vous me portez.

### Pourquoi cet engagement ?

Sûrement un peu par mimétisme et par capillarité, je vous rappelle pour ceux qui ne le sauraient pas que j'entends parler de CCI depuis l'âge de 8 ans, cela a dû finir par infuser... Certainement par conviction. La conviction que la CCI est un maillon structurant et important, important pour nos entreprises et important pour nos territoires. Je suis intimement persuadé que les corps intermédiaires, comme on nous appelle, doivent jouer leur rôle de facilitateur et de traducteur vis à vis de décideurs publics souvent éloignés (voire très éloignés) des considérations économiques.

Un engagement motivé enfin par le goût de l'action.

L'action entrepreneuriale d'abord c'est elle qui m'anime depuis plus de 20 ans notamment dans la reprise de l'entreprise familiale que j'ai réalisée avec mon frère.

L'action publique ou en tout cas au sein des réseaux au travers de mes engagements au CJD, au sein du groupement d'employeurs Atouts et depuis 10 ans en tant qu'élu de la CCI. Je suis convaincu que c'est l'engagement, l'implication et l'énergie de chacun qui font la différence. Il n'y a pas de petit mandat, j'ai bien souvent constaté que notre parole d'élu pesait et pouvait orienter l'action publique si on y mettait l'énergie suffisante.

La CCI Ille-et-Vilaine qui m'est confiée aujourd'hui est une CCI départementale en bonne santé. Je tiens ici à remercier EMMANUEL THAUNIER son bureau et tous les élus de la dernière mandature. Comme on dit vous avez fait le « JOB ».

C'était pourtant une mandature complexe, avec une contrainte budgétaire inédite qui nous oblige à repenser notre modèle économique, la mise en place de la loi Pacte qui instaure une nouvelle relation avec l'Etat et pour finir une pandémie mondiale.

Mais vous avez réussi l'essentiel à mes yeux, créer une Chambre départementale où chaque territoire au travers des délégations de Saint-Malo, des Marches de Bretagne et de Redon a voix au chapitre. D'ailleurs mon élection à la présidence de cette chambre en est la preuve.

EMMANUEL ta combativité et ton engagement pour la CCI ont été exemplaires. Ton accompagnement et ton soutien des derniers mois précieux. Merci à toi.

*Applaudissements*

Je compte sur toi...



Une nouvelle mandature commence donc aujourd'hui et nous allons dans les mois qui viennent en définir les axes stratégiques et le plan d'action qui en découle. Si une partie de ce plan de mandature est liée aux objectifs nationaux et régionaux qui seront portés par le réseau, c'est bien à notre assemblée d'en définir les principaux enjeux. Et je compte pour cela sur votre implication à tous.

Sans présager de ce que seront nos travaux, je peux déjà vous livrer quelques enjeux majeurs. Ceux qui seront pour moi incontournables.

### L'ancrage territorial

« Pur produit Fougereais », c'est ainsi que l'on m'a qualifié dans la presse et c'est vrai ! Je viens de le dire, c'est une preuve s'il en fallait, que notre CCI a réussi sa mutation. Passant de la CCI de Rennes à CCI Ille-et-Vilaine.

Notre établissement est une CCI métropolitaine certes mais dans laquelle les territoires périphériques, loin de s'y fondre, font valoir leurs atouts et leurs singularités. Rennes Métropole en étant la locomotive. Cette connaissance fine et territoriale du besoin des entreprises, commerçants, industriels et services est pour moi l'ADN même des chambres. Même s'il n'est pas à son bilan comptable, il représente bien l'actif le plus important de notre établissement public. C'est ce savoir-faire qui doit nous permettre d'accompagner au mieux les entreprises brétilliennes pour relever les enjeux sociétaux, écologiques et digitaux qui sont encore devant nous.

### La formation

La gestion des compétences au sein de nos entreprises est un enjeu majeur. Nous peinons aujourd'hui à trouver les compétences nécessaires à notre croissance ou même au renouvellement de nos forces vives.

La formation est une des clefs.

Cette activité a connu un développement important ces dernières années. Nous devons accentuer encore notre action dans ce domaine que ce soit en développant nos outils que sont la Faculté des métiers, l'école Ferrandi ou Rennes School of Business, ou en rendant les filières en tension plus attractives pour nos jeunes.

### Le foncier économique

Le zéro artificialisation qui s'impose à nous va nécessairement accentuer la pression foncière sur nos entreprises.

Deux enjeux majeurs pour nous :

- D'abord accompagner nos ressortissants, il va nous falloir apprendre à faire plus avec moins de m<sup>2</sup>. C'est possible..
- mais aussi militer et se battre pour que le foncier économique soit compensé (au même titre que le foncier agricole d'ailleurs). Tout m<sup>2</sup> économique transformé en logement doit être compensé.

### Aéroport

La gestion de l'aéroport (SEARD) dont le renouvellement de la DSP interviendra dans notre mandature. La CCI a su démontrer là aussi sa capacité à cogérer un équipement de ce type. Notre implication dans la gestion d'un équipement aussi structurant pour notre économie n'est pas à questionner.

Vous l'avez compris il ne s'agit là que de quelques-uns des nombreux sujets que nous aurons à discuter, à porter et à défendre dans les années qui viennent.

Si la dernière mandature a su transformer et poser les fondations de cette Chambre de Commerce et d'Industrie d'Ille-et-Vilaine, il nous revient de la développer et d'en assurer son rayonnement toujours au service de nos entreprises.

C'est avec humilité et conscient de tout ce que cela implique que je prends la présidence de notre assemblée.

Je vous remercie encore pour votre confiance et vous propose maintenant d'élire le bureau qui aura la lourde tâche de m'accompagner dans la nouvelle aventure consulaire que nous entamons ce soir.

Merci.

*Applaudissements*

## 6 – Election des membres du Bureau

Je rappelle que la composition du Bureau est règlementée par l'article R.711-13 du Code de Commerce :

- Les 3 présidents de délégations sont membres de droit du bureau.
- Président et vice-présidents ne peuvent pas être trésorier ni trésorier adjoint.
- Président et vice-présidents doivent représenter les 3 catégories.
- Nul ne peut être simultanément membre du bureau d'une CCI et d'une Chambre de métiers (article R711-15).

Nous avons reçu les candidatures suivantes :

- **Vice-président Commerce** : LAURENT JOLLY
- **Vice-présidente Services, Présidente Délégation de Saint-Malo** : BEATRICE LACHALARDE MONTAY
- **Présidente Délégation de Redon** : RACHEL LUCAS
- **Président Délégation des Marches de Bretagne** : JEAN-MICHEL GALLE
- **Trésorier** : JEAN-PHILIPPE ROUDIER
- **Trésorier adjoint** : BENOIT CABANIS
- **Secrétaire** : JEAN-FRANÇOIS ESNEE
- **Secrétaire adjoint** : ALEXANDRE BRANDT
- **Membre du Bureau en charge de la Formation** : VERONIQUE RAFFRAY

S'il n'y a pas d'opposition, je vous propose l'élection en bloc, à mains levées.

Exprimés : 58  
 Votes contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votes pour : 58

**Les membres du Bureau sont élus.**

J'invite les membres du Bureau à me rejoindre en tribune.

## 7 – Pouvoirs du Président

Rappel du rôle et des attributions du Président, article 2.2.3 du règlement intérieur :

*« Le président est le représentant légal de l'établissement. Il représente la CCI dans tous les actes de la vie civile et administrative.*

*Il préside l'assemblée générale et le bureau de la CCI et dispose d'un droit d'accès dans les autres instances. Il dirige les débats et exerce la police des séances. Il veille au bon déroulement de la séance et peut prononcer l'exclusion de toute personne faisant obstacle à la sérénité des débats.*

*En vertu des textes législatifs et réglementaires en vigueur, le président peut siéger ès-qualités ou s'y faire représenter lorsque cette faculté est offerte dans toutes instances consultatives ou administratives extérieures où sa participation personnelle ou celle de la CCI est prévue.*

*Le président peut ester en justice au nom de la CCI, sous réserve des autorisations de l'assemblée générale dans les cas prévus par le code de justice administrative, ou à la demande des juridictions concernées ».*

Lecture de l'article 2.2.4 du règlement intérieur :

*« Le président est l'ordonnateur de l'établissement public et est chargé de l'exécution du budget.*

*Il émet les factures et signe les contrats desquels découlent des créances, préalablement à leur encaissement. Il émet à destination du trésorier les mandats de dépenses préalablement à leur paiement ».*

## 8 – Désignation des membres des commissions réglementées et de leur Président

### Les commissions réglementées et leur rôle.

**La Commission des Finances** est composée d'au moins 4 membres élus, et 4 membres suppléants, choisis parmi les membres élus en dehors du président de la CCI et du trésorier et de leurs délégataires, des membres du bureau et de la commission consultative des marchés.

Le président lit un extrait de l'article 4.2.2 du règlement intérieur :

*« La commission des finances examine les projets de budget primitif et rectificatif, les projets de budget exécuté et des comptes annuels, préalablement à leur adoption par l'assemblée générale, ainsi que les comptes consolidés. Elle lui présente un compte-rendu synthétique de cet examen sous la forme d'un avis formel consultatif signé du président de la commission des finances ou, le cas échéant, du président de séance.*

*Sont également soumis à son avis les projets de délibération visés par le code de commerce non prévus au budget et ayant une incidence financière significative. Elle doit également se prononcer sur les projets d'acquisitions ou de cessions immobilières ».*

Je propose de désigner :

**Président :**

LAURENT GIBOIRE

**Membres titulaires :**

REGIS BOIRON

OLIVIER GUILLEMOT

NELLY LERESTIF

**Membres suppléants :**

OLIVIER RAULIC

REGIS MORENNE

SEBASTIEN RAMOS

JEAN-CHRISTOPHE MERKLER

Exprimés : 52

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 52

**Les membres de la commission des Finances sont élus à l'unanimité.**

**La Commission consultative des marchés** est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, sur proposition du président de la CCI, par l'assemblée générale parmi les membres élus en dehors du président de la CCI et du trésorier et de leurs délégués, des membres du bureau, des membres de la commission des finances, et des membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts.

Le président lit un extrait de l'article de l'article 5.3.1 du règlement intérieur :

*« La commission consultative des marchés donne au président, ou à son délégué, un avis sur le choix du titulaire du marché public passé selon une procédure formalisée ».*

Je propose de désigner :

**Président :**

FRANCK BILLAUD

**Membres titulaires:**

XAVIER CHAMPS

DELPHINE HARDY

**Membres suppléants :**

HUGUES VANEL

PHILIPPE ALLIO

Le troisième membre suppléant sera désigné lors de la prochaine assemblée générale.

Exprimés : 52

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 52

**Les membres de la commission consultative des marchés sont élus à l'unanimité.**

**La Commission de prévention des conflits d'intérêts** est composée quatre membres.

Elle comporte trois membres ayant voix délibérative choisis par l'assemblée générale parmi les élus de la CCI sur proposition du président en dehors du président, du trésorier et de leurs délégataires et des membres de la commission des finances et de la commission consultative des marchés.

Elle comprend au moins un membre ayant voix délibérative choisi en dehors de la CCI parmi les personnes particulièrement qualifiées du fait de leur intérêt pour les questions juridiques, économiques et sociales.

Cette personne qualifiée peut présider la commission de prévention des conflits d'intérêts.

Le Président lit un extrait de l'article 7.2.6

*« Il est institué une commission de prévention des conflits d'intérêts destinée à examiner et donner un avis sur toute situation susceptible de créer un conflit d'intérêts entre la CCI et l'un de ses membres.*

*Sa saisine peut intervenir à tout moment d'un processus susceptible de générer un tel conflit d'intérêt.*

*Il convient d'entendre par conflit d'intérêt au sens du présent article, toute situation susceptible d'être qualifiée pénalement de prise illégale d'intérêt, ainsi que toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction au sein de la CCI ».*

Je propose de désigner :

**Président :**

JEAN-PIERRE MACE

**Membres :**

BRUNO DUGAS

MARIE-CLAIRE LAGADEC

JEAN-DAVID DARSA

Exprimés : 52

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 52

**Les membres de la commission de prévention des conflits d'intérêts sont élus à l'unanimité.**

## **9 – Désignation du suppléant du Président à CCI France**

En application de l'Article R711-57 du Code de Commerce, je propose à l'assemblée générale de voter, à mains levées, la désignation de JEAN-FRANÇOIS ESNEE comme suppléant du président à CCI France.

Exprimés : 52

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 52

JEAN-FRANÇOIS ESNEE est désigné suppléant du Président à CCI France.

## 10 – Délégation de signature

Je vais vous lire un extrait de l'article 2.2.8 du règlement intérieur :

*« Les délégations de signature du président et du trésorier doivent respecter la règle de la séparation de leurs compétences respectives, d'une part l'ordonnancement, d'autre part le paiement.*

*Aucune délégation de signature ne peut sous peine de nullité être faite à un membre associé ou à un conseiller technique, ni à un personnel de CCI qui ne serait ni recruté, ni employé par la CCI, ni affecté ou mis à disposition par la CCIR.*

*Un délégataire ne peut pas subdéléguer la signature qu'il a reçue par délégation du président à une autre personne ».*

Je souhaite déléguer ma signature à JEAN-FRANÇOIS ESNEE pour l'ordonnancement des dépenses.

La signature du trésorier JEAN-PHILIPPE ROUDIER est déléguée au trésorier adjoint BENOIT CABANIS et à la directrice financière ELISE ROUX et à la contrôleur de gestion STEPHANIE BELLOCHE.

Je délègue également ma signature au directeur général, sans limitation de montant.

Sur proposition du directeur général, je délègue également ma signature pour engager et valider les factures fournisseurs correspondantes :

- à hauteur de 500 €, pour le responsable maintenance, le responsable du Port de Plaisance Vauban, le responsable du site Quai St Malo, le directeur de la relation clients et des formalités, le directeur du pôle Expertises et Transitions, le responsable de la délégation de St Malo, le responsable de la délégation des Marches de Bretagne, le responsable de la délégation de Redon,
- à hauteur de 1 990 € pour le responsable du service logistique et moyens généraux de l'établissement de Bruz, le responsable du pôle pédagogique et moyens généraux de l'établissement de Javené,
- à hauteur de 2 000 € pour le directeur Vie Institutionnelle, Marketing et Communication, le directeur Ressources Humaines, le directeur du Patrimoine, le directeur commercial et de l'Appui aux Entreprises et Territoires, les directeurs des établissements de Formation des sites de Saint-Jouan, de Javené, de Bruz, le directeur du Campus Ferrandi de Rennes, le responsable du pôle Ingénierie et Innovation Pédagogique de la Formation, le responsable du Pôle Orientation Recrutement de la Formation, le responsable du Pôle Formation continue, et pour le responsable du pôle commerce de Saint-Jouan,
- à hauteur de 10 000 € pour le directeur du pôle Formation.

## 11 – Désignation des membres associés

Je vais maintenant vous lire un extrait de l'article 1.2.2 du règlement intérieur :

*« Les membres associés sont convoqués dans les mêmes délais et conditions que les membres élus. A défaut, l'assemblée générale n'est pas régulièrement constituée.*

*Les membres associés prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils n'entrent pas dans le calcul du quorum.*

*Les membres associés peuvent siéger, sans les présider, dans les commissions de la CCI autres que les commissions réglementées.*

*Le président et le trésorier ne peuvent pas déléguer leur signature à un membre associé.*

*Les membres associés peuvent être désignés pour représenter la CCI dans toutes les instances extérieures auxquelles celle-ci participe lorsqu'ils y sont expressément habilités par un mandat de représentation de l'assemblée générale ou du président.*

*Ils ne peuvent cependant pas siéger dans des instances ou entités extérieures dans lesquelles sont prises des décisions engageant la CCI sur plan financier, juridique ou contractuel.*

*Les membres associés sont tenus au même devoir de réserve les membres élus. »*

Je vous donne donc la liste des 30 membres associés suivants :

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| ALLAIN JEAN-FRANÇOIS | GALODE SEBASTIEN    |
| BESSEC PHILIPPE      | GUILLERY YANN       |
| BOURRIGAUT MAURICE   | GUYON CHRISTOPHE    |
| CARABIN VERONIQUE    | HARNOIS REGIS       |
| CHOUAN PIERRICK      | HOULLIER CLEMENT    |
| DE KERHOR DAMIEN     | LAINÉ YVES          |
| DELEAU STEPHANE      | LANGLOIS REMY       |
| DUBE EMMANUEL        | PELLERIN CLAIRE     |
| DUBOURG LAURENT      | RAULT ANNIE         |
| DUDA DOMINIQUE       | RENARD VINCENT      |
| FARARD NICOLAS       | RENET FLORENT       |
| FILATRE SERGE        | SALIOU GILLES       |
| FOUCHET ANTHONY      | THOMAS DOMINIQUE    |
| FRETIN BENOIT        | TOULEMONDE PHILIPPE |
| FROSTIN VINCENT      | VAN ETTRO PETER     |

**ANNE-CLAUDE MILLET**

## **12 – Désignation des conseillers techniques**

Je vais vous lire un extrait de l'article 1.3.2 du règlement intérieur :

*« Les conseillers techniques participent en tant que de besoin, aux travaux de l'assemblée générale et des commissions, à l'exception des commissions réglementées, après accord du président de la CCI.*

*Ils ne peuvent représenter la CCI dans les instances extérieures où la CCI est représentée.*

*Ils peuvent toutefois être désignés par la CCI comme personnes qualifiées au sein d'instances extérieures. Le mandat qui leur est ainsi confié comporte pour les conseillers techniques une obligation de rendre compte au président de la CCI de son exécution ».*

Le président a désigné les 20 conseillers techniques suivants :

|                  |                  |
|------------------|------------------|
| LABBE HERVE      | VEY JULIEN       |
| COIRRE PHILIPPE  | LECLERC TANGUY   |
| GUERIN CLAUDE    | GALESNE ERWAN    |
| HOUZE EMMANUEL   | PIQUE PATRICK    |
| LECLUSE BENOIT   | JOUNO CHRISTIAN  |
| FROMENTOUX PEGGY | ROBERT DAVID     |
| GUEHO YANNICK    | LAHAYE FLORENCE  |
| CARDINAL DAVID   | KERSUZAN VINCENT |
| GERMAIN PATRICK  | RONCO GUILLAUME  |
| HAUREZ XAVIER    | MINARD NOËL      |

**JEAN-PHILIPPE CROCQ**

## 13 – Conclusion du Président

Pour conclure cette assemblée générale, je vais vous communiquer quelques dates à retenir :

- AG d'installation de la CCI Bretagne : 8 décembre 2021. Il y a 13 membres élus de la CCI Ile-et-Vilaine qui siègent à la CCI Bretagne et qui vont élire le Président de la CCI Bretagne.
- AG CCI France : 25 janvier 2022
- Séance « Découverte de la CCI » pour les membres de la nouvelle Assemblée : Lundi 13 décembre de 12h à 17h au siège de la CCI à Rennes pour expliquer le rôle d'un élu au sein de la CCI. Nous profiterons de la présence des membres pour faire des photos dans la perspective du trombinoscope.
- Séminaire des membres du Bureau : le lundi 24 janvier 2022
- Séminaire des membres élus : le 22 février 2022

### Soirées des vœux de la CCI

En l'état actuel de la situation sanitaire, les vœux auront lieu :

- A Rennes, à l'aéroport, mardi 18 janvier
- A Redon, à la délégation jeudi 20 janvier
- A Saint-Malo, au Quai St-Malo lundi 24 janvier
- A Javené, à la délégation des Marches de Bretagne, lundi 31 janvier

Enfin, dans les prochains jours, une attestation de déclaration d'intérêts sera adressée aux membres élus et membres associés. Elle sera à nous renvoyer rapidement.

Je remercie encore Emmanuel Thauvier pour son accompagnement depuis plusieurs semaines, ce qui va grandement faciliter ma prise de fonction.

Je vous remercie tous pour votre engagement à mes côtés pour les 5 années à venir et je laisse la parole à Monsieur Ludovic Guillaume.



**LUDOVIC GUILLAUME**

Je vous remercie Président, MADAME MILLET et toute son équipe, qui ont organisé cette séance.

Je voudrais remercier EMMANUEL THAUNIER pour sa confiance, les échanges que nous avons eus et féliciter une nouvelle fois JEAN-PHILIPPE CROCQ pour son élection et son équipe.

Vous avez cerné les enjeux pour la CCI, qui sont aussi des enjeux pour l'Etat : la gestion des compétences, la formation, FERRANDI... Tous vos dossiers sont aussi les nôtres et nous allons continuer à travailler en partenaire, c'est-à-dire en confiance, dans l'écoute. Il y a eu un engagement de la CCI dans la mise en œuvre du plan de relance absolument remarquable. Sans votre engagement, sans l'engagement des hommes et des femmes dans vos entreprises, l'impact n'aurait pas été le même.

C'est dans cet état d'esprit, Monsieur le Président, que j'aborde avec vous cette mandature et je vous remercie de l'énergie que vous allez mettre dans votre travail.

**JEAN-PHILIPPE CROCQ**

Merci beaucoup. Cette AG d'installation est terminée. Je vous propose de nous retrouver autour du verre de l'amitié.